

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 17 mai 2023

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2023-2024.050**

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 3 mai dernier, visant à obtenir les informations suivantes :

- 1- Le nombre de salariés de la catégorie 4 pour l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux qui ont atteint au 31 mars 2023 l'un ou l'autre des critères suivants d'admissibilité à la retraite :
  - Compter 35 années de service dans le réseau;
  - Avoir au moins 61 ans;
  - Avoir au moins 60 ans et avoir atteint le facteur d'admissibilité 90 (âge + années de service pour l'admissibilité).
  
- 2- Obtenir les informations par titre d'emploi si possible.

Vous trouverez ci-joint les renseignements répondant au libellé de votre demande ainsi que l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

La directrice par intérim,

Original signé par

Caroline Dumont

p. j. 2